

Alençon, le 23 octobre 2024

Affaire suivie par **Alexandre CLAIN**
Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire
Direction de la santé publique
Pôle santé environnement
Unité départementale de l'Orne
Mél. : alexandre.clain@ars.sante.fr
Tél. : 07.61.58.09.85

**Communauté de communes Andaine-
Passais**
26 avenue Léopold Barré
61140 Juvigny Val d'Andaine

Réf. : DSP/AC/2024-422

Objet : modification n°1 du PLU de la commune déléguée de Passais la Conception, commune de Passais Villages

Par courrier du 17 septembre, vous avez sollicité l'avis de l'Agence régionale de santé de Normandie concernant la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Passais la Conception – commune de Passais Villages.

Ce projet consiste à modifier le règlement graphique (zonage) en reclassant une zone 2AU en zone A. Le changement de zonage du secteur Bellefontaine de la commune de Passais Village permettra de créer une zone agricole de 2,44 ha. La partie de parcelle concernée par cette modification de zonage ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage d'eau destinée à la consommation humaine.

La modification est également réalisée sur le document relatif aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) où les principes d'aménagement associés à la zone sont retirés. Ainsi, le secteur Bellefontaine n'apparaît plus dans les orientations d'aménagement proposées.

Considérant l'absence d'enjeu sanitaire particulier sur le secteur concerné par le projet, je n'ai pas de remarque particulière à formuler. Ainsi, mon service émet un avis favorable à ce projet.

Pour le Directeur général,
L'Ingénieure d'études sanitaires,



Marine VAN DER LINDE